

**ARRETE PORTANT
INTERDICTION de CIRCULATION et de STATIONNEMENT
Rue des Petits Fossés
Pour des Travaux de réalisation d'un branchement d'assainissement**

N° 2025 / 71

Le Maire de la commune de GRACAY,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L 411-1, R 411-8, R 411-25 et R 411-26,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande de l'entreprise SAUR domiciliée 2 rue Louis Malbète à DEOLS 36130,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des salariés effectuant les travaux ainsi que celle des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite rue des Petits Fossés par ROUTE BARREE du 01 décembre 2025 au 09 janvier 2025, pour des travaux de réalisation d'un branchement d'assainissement.

La circulation de tout véhicule sera déviée par la RD 922E (rue des Bleuets), vers St Outrille.

Article 2 : La signalisation temporaire conforme à la réglementation sera mise en place et entretenue par l'entreprise SAUR.

Article 3 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, l'entreprise sera tenue de remettre la voirie (enrobé) et le trottoir (béton désactivé) dans leur état initial.

Article 4 : Monsieur Le Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie.
- Entreprise SAUR.

Fait en Mairie, le 25 novembre 2025.

Michel ARCHAMBAULT,
Le Maire

